



Jubilé de St Hadelin

Marché artisanal et médiéval à Visé (Belgique)

14 et 15 septembre 2013

Fiche d'inscription à destination des marchands et artisans.

Je soussigné,

Nom :

Société :

Rue :

Code Postal :

N° de téléphone :

Descriptif des produits proposés à la vente:

Prénom :

N° entreprise /TVA :

N° :

Localité :

e-mail :

m'engage à participer au marché artisanal et médiéval de Visé les 14 et 15 septembre 2013 aux conditions fixées ci-dessous et m'acquitter de la somme de 25 euros / 4 mètres.

Caution qui me sera restituée après ma participation effective au marché.

Prendre connaissance des conditions générales et du règlement et y adhérer.

Afin que ma réservation soit effective, verser la somme correspondant au montant total sur le compte BE70 7320 1492 5725 de Marc Poelmans au plus tard le 31 juillet 2013, avec comme communication : caution emplacement de x mètres + nom

Dimension du stand :..... ;

Type : médiéval – non médiéval

Souhaite un branchement électrique OUI - NON

Utilisation et puissance:

Présentation du stand :

Artisan biffer mention inutile: belge wallon européen (nationalité) :

Animation éventuelle (description + horaire) :

Remarques ou demandes spécifiques :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales au verso et m'y conformer

Pour accord,

Date + signature

Merci de nous envoyer votre réponse au plus tard pour le 30 juin 2013

A l'adresse suivante : marc.poelmans@skynet.be ou par courrier postal

Personne de contact pour le marché médiéval : Marc Poelmans, 29 rue des écoles, B-4600 Visé Belgique
+32 (0) 495/12.29.09

Extrait du règlement d'ordre intérieur

Le Marché Artisanal et Médiéval St Hadelin se déroulera les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013 de 11h à 19h. (Cortège du dimanche jusque 18h en bordure du marché).

Possibilité d'une nocturne le samedi, selon la météo, dans le cadre des festivités du 675e anniversaire.

Nous mettons à votre disposition :

- un emplacement extérieur gratuit moyennant caution de 25 euros pour 4 mètres *
- l'accès gratuit pour les visiteurs
- un accès pour les véhicules dans le site pour l'installation des échoppes
- un parking aisé et gratuit
- de l'eau, de l'électricité et des sanitaires (sous réserve de nos possibilités)

Nos conditions :

- Seuls les artisans-commerçants dûment inscrits pourront s'installer sur le marché et après confirmation de l'organisateur.
- Seuls les commerçants en règle avec législation en matière de commerce et de TVA en Belgique seront acceptés.
- Dans le cadre spécifique de promotion des produits du terroir, priorité absolue sera donnée aux commerçant/artisans wallons.
- Dans un souci de cohérence, nous vous demandons de porter des vêtements d'inspiration médiévale et de venir avec des échoppes de style moyenâgeux ou en évitant si possible les échoppes en plastique. Les échoppes seront regroupées par style.
- L'installation peut se faire à partir de 8 h le samedi 14 septembre, les échoppes devront être montées et les véhicules évacués pour 10 h 30.
- Nous exigeons le respect des sanitaires, ainsi que l'évacuation de vos poubelles et déchets vers le lieu qui vous sera indiqué.
- Vous êtes seul responsable de votre stand, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.
- Le site de la fête étant situé en la ville, vous êtes priés de respecter les habitants en faisant peu de bruit la nuit du samedi au dimanche.
- Nous vous demandons d'être frais et disponible à partir de 10h le dimanche 15 septembre.
- Par ce contrat, vous vous engagez à installer votre stand pour deux jours.
- En cas de désistement, les frais de réservation ne seront pas remboursés.

Toute personne qui ne respectera pas le présent règlement se verra exclue de la fête.

Dans le but de préserver la qualité et l'équilibre du marché, les organisateurs se réservent le droit de :

- retourner les participations versées par les artisans inscrits en surnombre après les avoir prévenus au préalable
- demander à un participant de retirer de la vente:
un produit et/ou une activité non inscrit(e) sur le bulletin d'inscription
un produit et/ou une activité qui, même inscrit sur le bulletin d'inscription: ne répondrait pas à l'esprit du marché.
- pour se conformer à la législation, les produits alimentaires frais doivent être protégés par un frigo ou à la limite un plexiglas et selon les règles de l'AFSCA.
- les ventes de produits alimentaires sont soumises aux règles de l'AFSCA (Agence Fédérale de la Sécurité Alimentaire)

Nous nous réservons le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de l'événement.

*somme valable pour un emplacement pour les 2 jours de la fête.

Cette somme ne sera pas remboursée en cas de départ prématuré en cours de fête.